

Rapport d'activité 2019

CHANTIERS-YVELINES

L'association Intermédiaire du Centre et Sud-Yvelines













Retrouvez Chantiers-Yvelines sur



votre partenaire local pour vos besoins en personnel

Siège VERSAILLES

24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles 01 39 07 25 35 insertion@chantiers-yvelines.fr

TRAPPES EN YVELINES

7 rue Gabriel Péri 78190 Trappes en Yvelines 01 30 51 18 98 trappes@chantiers-yvelines.fr

Antennes VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Centre M. Ravel – 25 avenue L. Breguet 78140 Vélizy 01 30 70 61 76 velizy@chantiers-yvelines.fr ra

RAMBOUILLET

et 34 bis rue Gambetta 78 Rambouillet 01 84 27 05 58 rambouillet@chantiers-yvelines.fr



Sommaire

- 1. Rapport moral
- 2. Gouvernance et organisation
- 3. Territoire d'intervention
- 4. Bilan chiffré et indicateurs d'activité



- 5. Eléments sociaux, insertion, accompagnement et formation
- 6. Actions menées et perspectives de développement



1. Rapport moral du Président

En tout premier lieu je tiens à saluer toutes les autorités et partenaires présents ou excusés dont le soutien a été constant et efficace tout au long de cette année 2019 l'année a été bonne et l'activité dynamique comme vous pourrez le constater dans la présentation qui va vous être faite par les membres de notre équipe sous la direction souriante et efficace de notre directrice Isabelle Guillemin.



Quels sont les faits marquants au cours de cet exercice qui ont déjà eu ou auront un impact sur notre futur ? On ne peut pas non plus en cet instant éviter de faire un point sur la situation exceptionnelle que nous venons de vivre.

Au début de l'année 2019, avons intégré deux nouveaux salariés Chargés d'accompagnement Professionnel qui se sont parfaitement intégrés à l'équipe il s'agit de Yann De Pins à Rambouillet et Trappes et Sandrine Wilkening à Versailles, qui assure une permanence au Chesnay. A cette occasion je voudrais remercier tous les CIP qui au cours de l'année 2019 ont assuré la totalité du service malgré les aléas.

Nous avons adhéré à deux réseaux de L'IAE (Insertion par l'Activité Economique) c'est-à-dire l'UNAI dont le président est le président de CBL Réagir ! l'A.I. de Saint-Cyr ce réseau est plus implanté en Province, en Aquitaine et en Franche Comté. Et La FAS présidé par Louis Gallois qui est d'abord une association nationale pour l'hébergement qui s'est aussi préoccupée de fournir du travail et un accompagnement social pour ses résidents et a développé des A.I, des chantiers d'insertion.

Louis Gallois est promoteur de l'expérimentation « Zéro Chômeur » TLZD (un placement Zéro chômeurs coûte 18 000 € un SEP en A.I., 14 fois moins).

Il s'agissait d'une « expérience » mais certains attendent une rallonge budgétaire sans attendre le retour d'analyse du résultat attendu... En attendant un vote des parlementaires, on ne sait pas dans les circonstances actuelles ce que cette expérience va devenir...

Nous avons renouvelé, fin Novembre 2019, la signature de la convention avec ActivitY' pour le même objectif que l'année précédente étant entendu que le montant alloué a été plafonné à 30.000 € par A.I. à noter que la convention 2020 a été signée fin février... Avec une avance d'acompte. Cette nouvelle convention se substitue à la précédente signée en 2017.



Vous verrez concrètement les bons résultats économiques puisque nous avons augmenté encore une fois, nos fonds propres ce qui nous a été très utile pour la réalisation de nos projets et surtout pour amortir le choc de la pandémie totalement imprévisible que nous venons de subir au premier semestre de cette année.

En termes qualitatifs les résultats d'insertion sont supérieurs aux objectifs définis avec la DIRECCTE.

Au début de l'année 2019 nous avions trois projets, la création d'un El et la certification ISO9001 et la plateforme informatique collective pour les Al. du département destinée plus particulièrement à tous les publics, elle a été mise en service le 7 juin 2020.

Le dossier de la Certification devait aboutir en juin 2020 il est reportée en Novembre 2020.

En ce qui concerne L'E.I. nous avons rencontré quelques difficultés administratives, alors que tout était prêt : tels que l'embauche du responsable Laurent Duquenne, et l'agrément pour 6 salariés en insertion a été accordé au 1^{er} octobre 2019. Nous avons pu démarrer seulement au 1^{er} Février 2020 avec trois salariés, du 13 mars au 11 mai seulement un seul SEP et le responsable ont pu faire avancer un chantier. J'en profite pour saluer et remercier Abdel Sahlioui, qui partant à la retraite, a fait le nécessaire pour transmettre à Laurent Duquenne les prérequis pour réussir son intégration.

En novembre nous avons participé à l'élaboration d'un autre projet collectif avec toutes les A.I. du département pour la mise à disposition auprès de C'MIDY qui a en charge les cantines de tous les collèges du département. La concrétisation de ce projet est suspendue depuis la mi-mars.

La réalisation de la plateforme et la pression qui est mise sur les A.I. par l'ETAT qui souhaite développer le réseau des ETTI nous a incité à présenter au CDIAE du 25 Mai, un projet collectif d'une ETTI.

Nous devrons faire un effort important de communication à l'instar de la vidéo que vous avez plébiscitée pour les projets aboutis.

Coté informatique nous avons mis en place un système de sauvegarde automatique qui peut être amélioré. Et l'intranet a été finalisé notamment avec l'aide de Mathieu et de Bernadette.

Pour finir,

Nous n'avons pas eu de nouvelles de la fondation d'aide à l'enfance qui nous avait approché l'année dernière.



Concernant la situation exceptionnelle que nous venons de vivre et qui aura des conséquences qui se feront sentir encore quelque mois. Chantiers-Yvelines saura surmonter cette période exceptionnelle : autour de la directrice il y a une équipe l'équipe soudée, sérieuse et qui est portée par cette mission d'aide aux personnes en difficulté, avec l'envie de bien faire.

Pour Chantiers-Yvelines, grâce à la gestion prudente des huit présidents et présidente précédentes et aux aides de l'État, nous n'avons pas vécu de drame social.

Je vous remercie de votre attention, si vous avez des questions gardez- les. Vous aurez la parole avant le vote des résolutions.

Patrick Radjef, Président de Chantiers-Yvelines.



2. La gouvernance de Chantiers-Yvelines

Membres du bureau

Patrick Radjef Président

Cécile Laureau Vice-présidente

Monique Neveu Secrétaire

Jean-Marc Duval Trésorier

Membres du Conseil d'Administration

Bernadette Billig Mathieu Casanelli

Michel Courson Dany Dorison

Jean-Marc Duval Jean-Paul Grisval

Monique Neveu Christian Papillon

Patrick Radjef

Nos partenaires parmi tant d'autres...

























Organisation de l'équipe en 2019 : 12 salariés permanents et 26 bénévoles actifs

BUREAU

Jean-Marc Duval, Cécile Laureau, Monique Neveu, Patrick Radjef

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Patrick RADJEF

Bernadette Billig, Mathieu Casanelli, Michel Courson, Jean-Marc Duval (T), Jean-Paul Grisval, Cécile Laureau (VP), Monique Neveu (S), Christian Papillon

DIRECTION

Isabelle GUILLEMIN

ASSISTANCE DIRECTION

Sabine ROUSSEAU

SERVICES OPERATIONNELS

SERVICES SUPPORTS

Pôle MAD

Siège social: Versailles

Coordinatrice MAD -Accueil

salarié-es :

Sylvie Gelle

Antennes:

Trappes: Responsable

L. Lamotte

Vélizy: Responsable V.

Rozier

Rambouillet: Responsable

J.Razafi

<u>Permanences</u>:

Le Chesnay: S. Wilkening Jouy-en - Josas : V. Rozier

Viroflay: V. Rozier

Pôle

Accompagnement

<u>Bâtiment</u>:

L. Duquenne A. Sahlioui

Conseillers en insertion:

- J. Brugeas
- M. Laurent
- Y. de Pins
- S. Wilkening

Pôle

Développement

Direction I. Guillemin

Trappes: L. Lamotte

Vélizy: V. Rozier

Rambouillet: J. Razafi

Pôle Financier / Contentieux :

Comptable : E. Desmons Trésorier : J-M. Duval (b) Recouvrement: D. Dorison(b)

Pôle communication:

C. Cottin (b)

<u>Pôle qualité</u>: Directrice: I. Guillemin Assistante: S. Rousseau

Pôle Bénévolat : M. Casanelli

(b)



3. Territoire d'intervention

Communes couvertes par notre champ d'action :

Ablis, Allainville, Auffargis, Beynes, Boinville-Le -Gaillard, Bonnelles, Buc, Bullion, Cernay la Ville, Châteaufort, Chaville (92), Chevreuse, Choisel, Clairefontaine en Yvelines, Coignières, Dampierre en Yvelines, Elancourt, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Guyancourt, Hermeray, Jouy en Josas, La Boissière école, La Celle les Bordes, La Verrière, Le Chesnay, Le Mesnil Saint Denis, Le Perray en Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts le Roi, Les Loges en Josas, Les Mesnuls, Lévis Saint Nom, Longvilliers, Magny les Hameaux, Maurepas, Milon la Chapelle, Orphin, Mittainville, Montigny le Bretonneux, Orcemont, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Rocquencourt, Saint Arnoult en Yvelines, Saint Cyr l'Ecole (Gally), Saint Forget, Saint Hilarion, Saint Lambert des Bois, Saint Léger en Yvelines, Saint Martin de Brétancourt, Saint Rémy lès Chevreuse, Saint Rémy l'Honoré, Sainte Mesme, Senlisse, Sonchamp, Toussus le Noble, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Vieille Eglise en Yvelines, Viroflay, Voisins le Bretonneux.

Pour couvrir l'ensemble des communes 4 antennes d'accueil de proximité sont déployées :

Versailles
 24 rue du Maréchal Joffre
 01.39.07.25.35 – <u>insertion@chantiers-yvelines.fr</u>

- Trappes
 5 rue Gabriel Péri
 01.30.51.18.98 cy.trappes@free.fr
- Vélizy-Villacoublay
 Centre Maurice Ravel 25 avenue Louis Bréguet
 01.30.76.61.76 velizy@chantiers-yvelines.fr
- Rambouillet
 34 bis rue de Gambetta
 O1.84.27.05.58 rambouillet@chantiers-yvelines.fr



Siège et Antennes	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège : Versailles	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Rambouillet	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Trappes	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Vélizy-Villacoublay	Lundi, mardi et jeudi	13h30 – 17h00

Des permanences sont également assurées :

- Jouy en Josas Cyber-base, 4 rue Louis Pasteur
- Le Chesnay Espace Emploi Entreprise, 13-15 rue Pottier
- Viroflay Hôtel de ville, place du général de Gaulle



L'Association Intermédiaire Chantiers-Yvelines Opérateur local de l'Insertion par l'Activité Economique

L'articulation de 3 piliers pour favoriser le recours à l'emploi de proximité et l'accès à l'emploi durable de nos salariés.

Accompagnement des salariés

Pour établir leurs diagnostics professionnels et permettre à nos salariés d'identifier les voies professionnelles au sein desquelles ils pourront s'investir. Les accompagner dans la levée des freins empêchant leur pleine autonomie.

Formation et qualification

Pour permettre à nos salariés d'accéder à la formation et ainsi de renforcer les connaissances ou compétences attendues par les employeurs.

Mise à niveau et mises à jour des connaissances de base : langue, informatique, gestes et postures, etc. Formations techniques : CACES, habilitations, certifications dans les domaines ciblés pour réussir en mission et en emploi.

La mise à disposition de personnel

Octroi de missions de travail, ponctuelles ou régulières au sein des entreprises et collectivités qui en expriment le besoin.

La mise à disposition de personnel est régie par l'article L5132-1 du code du travail et simplifiée pour permettre aux entreprises et collectivités de mobiliser facilement les structures de Mise à disposition et ainsi recourir à leurs services. Depuis plus de 30 ans, nous œuvrons localement pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui poussent notre porte.

Conventionnée par l'Etat pour notre action, Chantiers-Yvelines est à but non lucratif et labellisée ESUS – Entreprises solidaires d'utilité sociale.

Une action qui se chiffre :

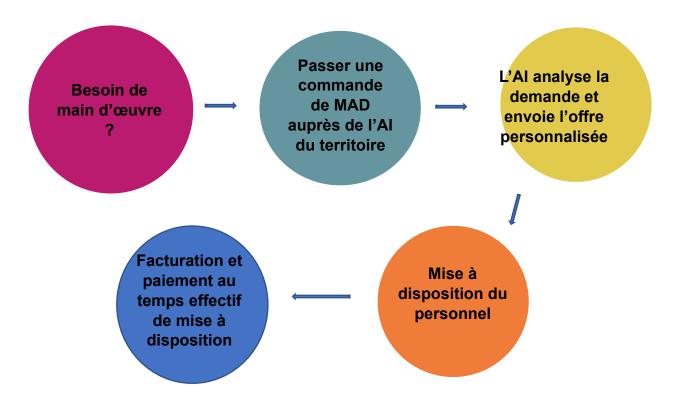
142 340 heures de travail réalisées en 2019 par nos 567 professionnels accompagnés dans leur retour à l'emploi.

Une action qui s'appuie sur un travail partenarial de proximité :

Avec POLE EMPLOI, les Missions locales, les Territoires d'action sociale, l'Agence départementale pour l'insertion ACTIVITY', la DIRECCTE et les partenaires locaux de la formation, de l'emploi et de l'hébergement.



Des modalités de fonctionnement simplifiées pour les donneurs d'ordres



En faisant appel à une association intermédiaire pour leurs besoins en personnel, nos partenaires effectuent une action sociale concrète au bénéfice de l'insertion professionnelle. Ils participent au développement de l'emploi local et contribuent à une dynamique collective en faveur des personnes éloignées de l'emploi, tout en répondant à leurs besoins opérationnels.

L'insertion par l'activité économique, c'est **permettre à des personnes qui en ont besoin de retrouver le chemin de l'emploi** pérenne en leur permettant de développer leurs compétences lors des mises à disposition sans engager l'entreprise ou la collectivité dans la durée.

Les démarches administratives sont simplifiées pour permettre aux particulier, entreprises et collectivités de mobiliser facilement les associations intermédiaires.

Nos partenaires peuvent être variés : services voirie, équipements collectifs (écoles, cantines...), centres hospitaliers, entreprises du bâtiment et TP, imprimeries, horticulteurs, maraichers, etc.



4. 2019, bilan chiffré et indicateurs d'activité

Personnes accueillies	2017	2018	2019
Total	543	542	567
Heures	2017	2018	2019
Total	134 851H	145 365 H	142 340 H
Recettes	2017	2018	2019
Vente des heures	2 565 258 €	2 801 294 €	2 995 363 €
ETP	83,91	90,45	88,60

En 2019, 142 340 heures ont permis à 567 salariés d'intégrer des missions de travail.

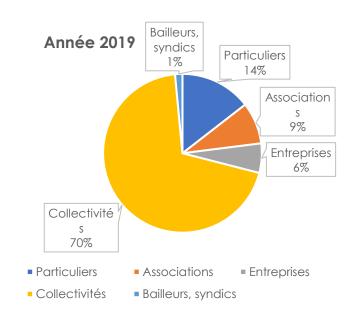
La légère baisse de notre activité en 2019 est due au manque de personnel en insertion disponible pour les missions proposées. Les demandes de nos donneurs d'ordres, toujours aussi dynamiques, n'ont pas toujours pu être satisfaites.

Pour pallier cette difficulté nous avons engagé de nombreuses actions auprès de nos partenaires prescripteurs afin que de les mobiliser en les invitant à nous orienter les demandeurs d'emploi éligibles à nos actions.

Répartition des heures réalisées par catégories de donneurs d'ordres

Les activités de Chantiers-Yvelines sont orientées vers trois catégories principales de donneurs d'ordre : les particuliers, les entreprises et les collectivités.

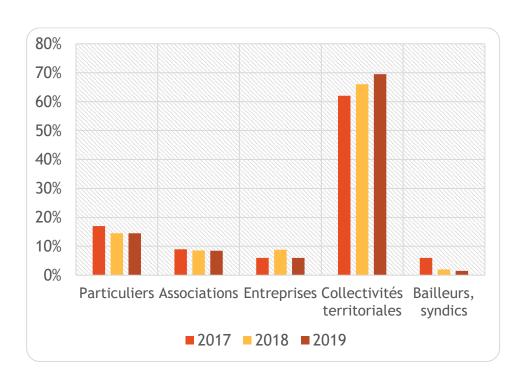
Secteurs principaux d'intervention : entretien de locaux (domiciles particuliers et locaux collectifs), second et gros œuvre bâtiment, entretien des espaces verts et de la voirie, manutention et petits travaux.





Ventilation des 142 340 heures de mises à disposition, l'équivalent de 88.6 ETP

Evolution des catégories de donneurs d'ordres entre 2017 et 2019



Services aux particuliers : entretien du domicile	15 335 heures
Services aux particuliers : jardinage, bricolage, manutention	5 950 heures
Nettoyage des espaces urbains	30 450 heures
Agents polyvalents de restauration	25 380 heures
Manutentionnaires	17 040 heures
Agents d'entretiens des locaux	30 968 heures
Agents d'entretien des espaces verts	7017 heures
Ouvriers du bâtiment et du second œuvre	7 343 heures
Autres : services administratifs, conduite de véhicules et maintien d'activité en	2 857 heures
formation	



5. Eléments sociaux, insertion, accompagnement et formation

Chantiers-Yvelines s'inscrit dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE). Ce dernier regroupe différents types de structures, dont les SIAE, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Conventionnée par l'Etat, Chantiers-Yvelines cherche à concilier performance économique et projet social en proposant des contrats à des personnes éloignées de l'emploi, par le biais de CDD d'Usage. Notre structure met ainsi son développement au service de la lutte contre le chômage et les exclusions, sur le Centre et le Sud-Yvelines.

Selon le code du travail, article L5132-1, "L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires."

Le modèle social dans lequel est investi Chantiers-Yvelines est indissociable de sa mission d'accompagnement des publics sensibles.

Le retour à l'emploi durable, pour être consolidé, doit s'appuyer en amont sur un travail d'accompagnement individualisé qui permet d'une part la levée des freins sociaux mais également la validation d'un projet réaliste de retour à l'emploi.

L'individualisation de notre offre d'accompagnement doit demeurer une force, notre capacité d'innovation doit s'inscrire à la faveur de nos salariés afin de leur permettre de voir leur situation progresser tout au long de leur présence au sein de la structure.

• L'association Intermédiaire, un modèle économique facteur d'inclusion et de performance sociale

La spécificité de notre mode de fonctionnement s'inscrit dans la convergence de trois grandes missions : l'accompagnement individuel, l'accès à la formation et l'immersion dans l'emploi par le biais des mises à disposition.

C'est l'articulation de ce triptyque qui permet aux salariés en parcours de reprendre le chemin de l'emploi de droit commun de manière pérenne.

La qualification des publics demeure un enjeu incontournable et participe aux étapes de retour à l'emploi. Cette année, nous avons pu mobiliser le FLES 78 qui s'est montré réactif à l'ensemble de nos demandes de prises en charge.

La grande majorité de nos formations a eu lieu au Centre Ozanam pour permettre aux salariés de toutes les antennes de se rencontrer et ainsi d'échanger entre eux.



Formations organisées en 2019 : 90 salariés en parcours formés en interne

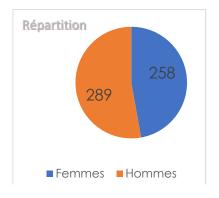
- CACES 1,3,5
- HACCP hygiène en restauration collective
- Habilitation électrique B1V, B2V, BR, BC
- Gestes, postures et ergonomie
- Entretien et repassage du linge
- Entretien de locaux en collectivité
- · Hygiène des locaux en collectivité
- Ordinateur et internet
- Initiation au code de la route et préparation au permis de conduire
- · Garde d'enfants à domicile
- Linguistique et BTP
- · Mise en place d'ateliers d'évaluation linguistique
- Formation peinture

Caractéristiques des salariés en parcours : 567 salariés en 2019

Pour que notre activité produise un impact positif en matière d'inclusion, Chantiers-Yvelines embauche des personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle, à la recherche d'un emploi.

Chantiers-Yvelines en qualité d'association intermédiaire a pour mission de recruter et d'intégrer jusqu'au retour à l'emploi les personnes répondant aux spécificités suivantes :

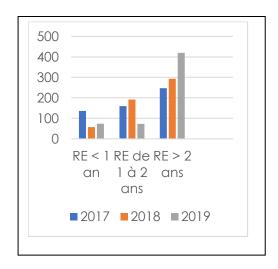
- Demandeurs d'emploi de longue durée (inscription Pôle Emploi depuis au moins 12 mois)
- Bénéficiaires du RSA
- Personnes reconnues travailleurs handicapés
- Personnes de plus de 50 ans
- Jeunes de moins de 26 ans, sans qualification
- Personnes en situation de précarité rencontrant des freins tels que ceux liés à l'hébergement

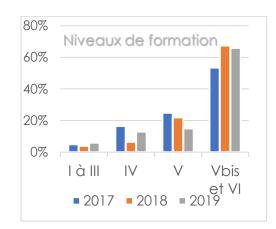






Durée de la Recherche d'Emploi avant intégration :





La diversité des missions proposées nous permet d'individualiser les mises à dispositions dans le respect des rythmes et des freins de nos salariés en parcours. Dans la grande majorité des situations, les

salariés débutent les activités par des missions à temps très partiel. Ce choix de fonctionnement nous permet de mobiliser les personnes en répondant immédiatement à leur besoin d'activité, tout en démarrant le travail de levée de leurs freins.

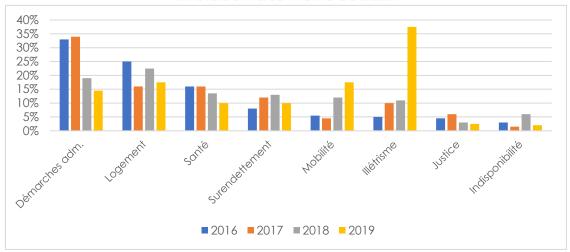
Les salariés suivis sont généralement identifiés par nos partenaires du territoire de manière à intégrer des « parcours d'insertion » au sein de notre structure. La grande majorité de nos salariés en parcours ont effectué eux-mêmes une démarche spontanée de candidature.

Une fois intégrés au sein de Chantiers-Yvelines, les salariés bénéficient d'un accompagnement spécifique et individualisé, tant pour résoudre leurs difficultés (problématiques de logement, de mobilité, de santé...) que pour les accompagner vers un emploi durable.

L'objectif est de les amener, en deux ans maximum, à développer des compétences pour leur permettre de rejoindre le marché du travail classique.







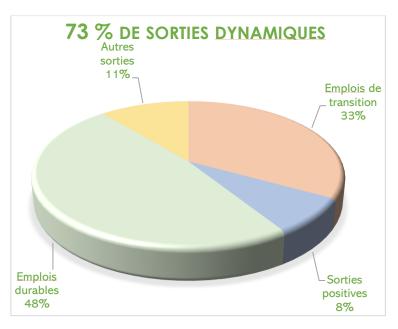
Le cumul des freins est une des caractéristiques de nos publics. Le manque de qualification ou de connaissance du marché de l'emploi est souvent la première difficulté qui est annoncée par les salariés lors des entretiens individuels. Les échanges nous permettent de révéler d'autres problématiques plus prégnantes qui apportent un éclairage sur des parcours souvent décousus et le manque de stabilité en emploi lorsqu'il est intégré.

La difficulté à engager les démarches sociales ou administratives, à assurer les démarches attendues dans la durée et en toute rigueur, sont autant de freins à lever avec nos salariés. La mauvaise maitrise de la langue, le manque de repères institutionnels et l'isolement ne sont pas, par essence, favorables à la réussite des démarches entreprises. Les difficultés rencontrées sont les suivantes : accès au logement et constitution des dossiers, santé et accès aux soins (soins courants, dentaires et addiction), accès aux droits (droit de la famille et parentalité), droit des étrangers (rapprochements familiaux, carte de résidents, demandes de renouvellement et autorisations de travail), constitution de dossiers de surendettement et mise en œuvre des démarches.

L'augmentation progressive des temps de missions se met en place au fur et à mesure du renforcement de l'employabilité des personnes : les mises à disposition dans le respect des contraintes individuelles est un vecteur essentiel à la reprise de confiance en soi et en ses capacités.



Éléments de sorties 2019 : 73 % de sorties dynamiques



Pour mémoire :

- Emplois durables: embauche en CDI, CDD >6
 mois, création ou reprise d'entreprise,
 intégration dans la fonction publique.
- Emplois de transition : CDD< 6 mois non aidé ou aidé hors SIAE.
- Sorties positives : embauche CDD en SIAE, formation qualifiante ou non qualifiante, prise des droits à la retraite.
- Autres sorties : chômage, inactif ou sans nouvelle.

La poursuite de notre convention spécifique relative au placement des bénéficiaires du RSA en emploi

Signée en 2017, cette convention s'inscrit dans l'offre du département des Yvelines sur l'axe stratégique « développer l'offre d'insertion professionnelle en favorisant l'immersion dans l'emploi ».

Pour la plupart d'entre eux, les bénéficiaires du RSA sont des demandeurs d'emploi de très longue durée, cumulant des freins psychosociaux récurrents. Isolés socialement, en situation précaire, le parcours en Al est caractérisé par un temps d'accompagnement plus long qui doit s'effectuer par une complémentarité d'acteurs pluridisciplinaires.

Les Conseillers en Insertion Professionnelle de notre structure, au-delà de la mission d'accompagnement professionnel, ont alors un rôle de coordination des parcours des bénéficiaires du RSA et d'orientation des bénéficiaires vers les acteurs compétents.

En 2019, nous avons accompagné et mis à disposition 93 bénéficiaires du RSA, dont 59 nouvellement accueillis en cours d'année. Nous souhaiterions accueillir d'avantage de

Salariés ayant effectué plus de 150 heures de MAD :

- 35 sorties en Emplois durables : embauche en CDI, CDD >6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique.
- 11 sorties en Emplois de transition : CDD< 6 mois non aidé ou aidé hors SIAE.
- 12 sorties en Sorties positives : embauche CDD en SIAE, formation qualifiante ou non qualifiante, prise des droits à la retraite.
- 22 Autres sorties : 5 sans emploi, 8 ne souhaitant pas retrouver d'emploi et 9 ayant quitté la structure sans rendre compte de leurs situations.



bénéficiaires du RSA, aussi nous avons inscrit cette priorité dans les axes de développement de notre démarche qualité.

Répartition par âge et par genre des bénéficiaires du RSA

	Hommes	Femmes	Total	%
Moins de 26 ans	0	7	7	7.20 %
De 26 à 39 ans	16	22	38	39.20 %
De 40 à 50 ans	9	15	24	24.70 %
Plus de 50 ans	13	15	28	28.90 %
	38 hommes	59 femmes	97	

24 640 heures de travail ont été assurées par les bénéficiaires du RSA que nous avons accompagnés, selon la répartition suivante :

Catégories d'utilisateurs	Heures réalisées par les bénéf. du RSA
Particuliers	5085 heures
Collectivités	14973 heures
Entreprises	1462 heures
Autres (associations, syndics, bailleurs)	3 120 heures

• Sortie en CDI: 7 contrats signés en 2019

• Sortie en CDD>/= à 6 mois : 6 contrat signé en 2019

• CDD de 4 à 6 mois : 3 contrats signés en 2019

• Créations d'entreprises : 3 créations en 2019

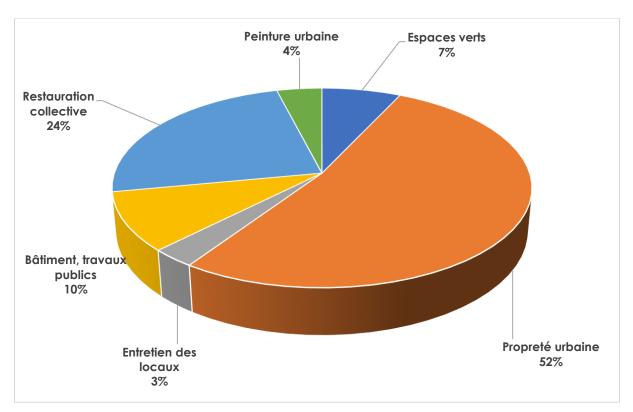
Sortie en formation certifiante : 1 intégration en 2019

Sorties en contrats aidés : 4 contrats signés en 2019



Evolution et répartition des mises à disposition via des marchés publics

	2017	2018	2019
Recettes totales (€)	814 837 €	819 723 €	849 208 €



Depuis 2010, les deux marchés publics avec la ville de Versailles participent grandement aux nombreuses opportunités que nous pouvons proposer à nos salariés en parcours. La coopération entre la commune de Versailles et Chantiers-Yvelines est une source importante d'opportunités d'emploi pour nos publics. Parfois embauchés directement par la ville à l'issue des mises à disposition, souvent embauchés par d'autres grâce à l'expérience développée, cette coopération est source d'emploi pour nos publics. Les deux marchés en cours permettent à nos salariés d'intégrer des missions qui constituent pour eux, d'une part une expérience valorisante sur le plan de l'intégration sociale mais d'autre part sur la montée en compétences grâce aux formations d'adaptation au poste que nous mettons en place.

Rappel des marchés :

- Service de la voirie et des espaces verts : postes d'agents de voirie et d'entretien des routes, nettoyage de l'espace urbain, et entretien des espaces verts.
- Service enfance : postes d'agent d'entretien de collectivité et d'agents de restauration collective.



Les clauses d'insertion, une autre manière de permettre à nos publics d'intégrer l'entreprise

 Une coopération dynamique avec les facilitatrices des clauses d'insertion engagée depuis 2017

Pour mémoire... « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ». (Article L.5132-1 du code du travail).

La clause d'insertion est une condition d'exécution du marché permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion. Imposée par l'acheteur, elle s'impose à l'entreprise qui doit respecter le cahier des charges.

Cette clause doit permettre aux salariés en parcours d'acquérir une expérience professionnelle sur la base non seulement de formations apportées par Chantiers-Yvelines, mais aussi des missions confiées sur les chantiers en cours.

	2017	2018	2019
Chantiers clausés (€)	58 731 €	88 035 €	83140 €

La qualité de nos échanges avec les facilitatrices de notre territoire nous a permis, en 2019, de nous investir plus fortement sur cet axe de travail. Nous avons pu proposer des missions adaptées à nos publics, dans le respect de leurs difficultés tout en répondant aux exigences des entreprises.

Après l'analyse des difficultés des salariés positionnés, l'absence de la maitrise de la langue française est le frein rencontré le plus récurent. Au vu des suites de parcours envisagées, une collaboration entre deux structures d'insertions (ACTUAL et INTERINSER) et ACTIVITY a été mise en place pour monter une formation au CFMBTP de Trappes en Yvelines d'une durée d'un mois. Elle avait comme objectifs :

- La montée en compétences langagières et techniques
- L'appréhension des risques professionnels sur un chantier
- Le développement de l'employabilité

Les 3 salariés de Chantiers Yvelines qui ont suivi cette formation ont intégré les structures collaboratrices et ont tous été recrutés par les entreprises où ils ont été mis à disposition.

Devant la réussite de ce dispositif, il est envisagé de le reproduire en y incluant le passage du PSC1 (formation de base aux premiers secours).

Par ailleurs, devant les qualités des salariés proposés, plusieurs entreprises nous ont sollicités pour poursuivre les mises à dispositions au-delà de leurs heures d'insertions ou



nous ont recommandés auprès de leurs partenaires. Nous sommes donc intervenus sur des chantiers à Paris ou sa proche banlieue.

Ces collaborations nous ont aussi permis de proposer des postes plus qualifiés comme celui d'assistant chef de chantier.

La bonne collaboration avec les facilitateurs-rices a permis de renforcer notre position sur notre territoire, de rassurer les entreprises donneuses d'ordres et garantir la mise en place des formations lors des bascules des salariés en parcours.

Toutefois, 2019 présente une baisse des heures travaillées. Cela est dû à un manque de candidats ou à l'impossibilité de répondre à des demandes très spécifiques de la part des entreprises (exemple : câbleur téléphonique 5G pour les structures de La Défense).

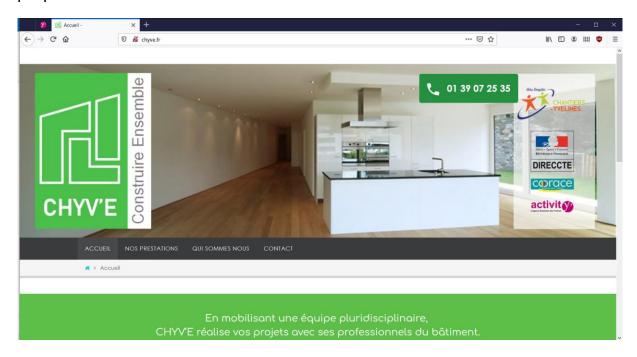


6. 2019 - Actions menées et perspectives de développement

• La création de Chyv'e – Notre entreprise d'insertion spécialisée dans le second œuvre

La société a été créée en décembre 2019, sous un statut de SASU, 5 agréments nous ont été accordés par la Direccte qui nous ont permis de recruter nos premiers salariés en insertion le 1^{er} février 2020.

L'organisation est composée d'un encadrant technique et d'employés du second œuvre embauchés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) : peintres, carreleurs, plaquistes...



Chyv'e - 24 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles
01 39 07 25 39 / <u>contact@chyve.fr</u> / <u>www.chyve.fr</u>
Entreprise d'insertion – SASU au capital de 20000 € - SIRET 878 894 658 00011
APE 4120 A



• La création de la plateforme Essy.fr – Emploi Social et Solidaire en Yvelines.

Nos associations intermédiaires interviennent sur le département dans le respect d'un schéma départemental réalisé par la Direccte. Même si les objets sociaux des A.I. sont conduits par des valeurs communes, nos fonctionnements peuvent différer au regard de nos territoires et des enjeux qui y sont rattachés.

Néanmoins pour répondre d'une part à la volonté de certaines entreprises de s'engager dans une démarche RSE et d'autre part répondre à des besoins ponctuels ou récurrents des salariés qui n'ont pas connaissance de notre existence, nous envisageons de nous mobiliser pour rendre plus lisible notre offre de service via une plate-forme unique de proximité pour :

- Proposer les mises à disposition de personnel auprès de salariés des entreprises qui n'ont pas connaissance de l'existence des AI et de leur fonctionnement.
- Être identifiés par les entreprises comme acteurs de proximité œuvrant à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes.
- Intégrer les politiques RH internes dans le champ de la RSE via notre dispositif.

Cette action a été menée en coopération avec Ami Services Boucle de Seine, CBL Réagir, Défi Services plus. Soutenues et accompagnées par le DLA des Yvelines dans la création du dispositif, nos associations intermédiaires sont désormais outillées pour communiquer ensemble et mobiliser les partenaires économiques de nos bassins d'emploi.







Retrouvez Chantiers-Yvelines sur



votre partenaire local pour vos besoins en personnel



• La création de notre vidéo de présentation destinée à l'ensemble de nos partenaires

Depuis la création de Chantiers-Yvelines, notre activité s'est diversifiée, notre secteur géographique d'intervention s'est agrandi et nous pouvons, aujourd'hui, intervenir auprès des collectivités, entreprises et particuliers dans tout le centre et le sud des Yvelines.

Tout au long de son histoire, Chantiers-Yvelines a eu comme objectif de participer activement à la réduction des inégalités et promouvoir la réinsertion par l'activité économique.

Nombreux sont les femmes et les hommes qui nous ont fait confiance. Quelques-uns ont accepté de nous livrer leur témoignage dans cette vidéo : https://youtu.be/5ibKB66oRvc



















La mise en place d'ateliers numériques au sein des antennes de Versailles et Rambouillet

Ouverture de deux salles d'ateliers numériques équipées d'ordinateurs et d'imprimantes. L'objectif est de proposer à nos salariés en parcours des temps d'apprentissage et de mise en pratique de l'informatique pour gagner en autonomie dans l'ensemble de leurs démarches administratives personnelles et professionnelles.

Animés par des Conseillers en insertion et notre Assistante de direction, les ateliers numériques répondent aux besoins de nos salariés en matière d'apprentissage et nous permettent de les accompagner dans leur prise d'autonomie.



• L'obtention de l'agrément mode de garde pour enfants de moins de 3 ans

En partenariat avec l'agence d'insertion du département des Yvelines, cette action « Mode de Garde et insertion » vise à proposer une solution de garde pendant une période maximum de 3 mois pour permettre au public concerné de pouvoir reprendre une activité professionnelle ou bien de s'engager dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle ; comme participer à des ateliers de remise à niveau (linguistiques, informatiques, TRE...), à des entretiens professionnels, emploi, ou à des formations.

Pour pallier cette difficulté, le mode de garde proposé est la mise à disposition d'un salarié de Chantiers-Yvelines au domicile du ou des parents en parcours d'insertion.

Ce dispositif à double entrée permettra aux professionnels du Conseil Départemental des Yvelines de pouvoir orienter vers Chantiers-Yvelines des bénéficiaires du RSA et de l'accompagnement global relevant des SIAE avec un projet professionnel avancé.



Dispositif Mode de Garde - Accueil des intervenants à domicile

Accueil des candidatures des intervenants à domicile

Réception et analyse des candidatures orientées par les acteurs des TAD de St Quentin en Yvelines, Rambouillet et Versailles et des partenaires de l'emploi. Modalités d'accueil du candidat : entretiens individuels, échanges et remise de documents sur la nature et les exigences du poste, passage de tests. Vérification des références professionnelles, diplômes Retour et échanges avec le professionnel prescripteur

Formation et accompagnement des intervenants à domicile

Inscription à la formation du FLES « Intervenant à domicile et garde d'enfants », prise en charge financière par Chantiers-Yvelines.

Tout au long du parcours du salarié, mise en place de sessions collectives sur les thématiques suivantes : accompagnement éducatif, sécurité et soins. Entretiens individuels d'évaluation des missions et visites sur place par l'encadrant.

Organisation des mises à disposition au sein des familles

Prise de connaissance de la demande de la famille avec l'intervenant à domicile. Visite du domicile et rencontre de la famille en présence de l'encadrant de C-Y et de l'intervenant. Organisation de la mission et des spécificités au regard des besoins de l'enfant et des contraintes organisationnelles des missions. Contractualisation de la mise à disposition entre les parties prenantes et mise en œuvre de la mission.

Supports de référence :

- Agrément garde d'enfants de moins de 3 ans accordé par la Direccte, UD78 en Janvier 2020
- Fiche d'orientation (Document TAD)
- Fiche de poste « Intervenant à domicile »
- Livret de l'intervenant à domicile
- Test d'évaluation des connaissances
- Liste des documents administratifs et références à fournir par le candidat
- Fiche d'Evaluation des besoins de l'enfant
- Programme pédagogique de la formation « Intervenant à domicile et garde d'enfants » (FLES)
- Contrat CDD d'usage
- Relevé d'heures mensuel
- Bilan d'intervention





Dispositif Mode de Garde - Recueil des demandes des familles

Réception des demandes de gardes d'enfant

Réception et analyse des candidatures orientées par les acteurs des TAD de St Quentin en Yvelines, Rambouillet et Versailles et des partenaires de l'emploi. Modalités d'accueil des familles : entretiens à l'agence Chantiers Yvelines Présentation du dispositif et remise du Livret de la famille Saisie personnalisée des besoins de l'enfant Retour et échanges avec le professionnel prescripteur

Analyse et traitement des demandes

Analyse des besoins et recherche d'un baby-sitter
Organisation d'un rdv tripartite pour la mise en place du mode de garde
Gestion des demandes de garde non-pourvues
Retour et échanges avec le professionnel prescripteur

Organisation des mises à disposition au sein des familles

Prise de connaissance de la demande de la famille avec l'intervenant à domicile. Visite du domicile et rencontre de la famille en présence de l'encadrant de C-Y et de l'intervenant. Organisation de la mission et des spécificités au regard des besoins de l'enfant et contraintes organisationnelle des missions. Contractualisation de la mise à disposition entre les parties prenantes et mise en œuvre de la mission.

Supports de référence :

- Demande de garde (Document TAD)
- Agrément garde d'enfants de moins de 3 ans accordé par la Direccte, UD78 en Janvier 2020
- Livret de la famille
- Fiche d'Evaluation des besoins de l'enfant
- Contrat de mise à disposition
- Relevé d'heures mensuel
- Fiche d'évaluation de l'intervenant à domicile

